



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Ship Refits and Conversions / Radoubss et  
modifications de navires and / et  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6C2, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Remise en état de la grue HIAB	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F2599-165154/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F2599-165154	<b>Date</b> 2017-01-31
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$MD-034-26137	
<b>File No. - N° de dossier</b> 034md.F2599-165154	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-02-07</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Green, Dave	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 034md
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 420-2900 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## Demande de soumissions – Modification n° 2

La présente modification vise les points suivants :

### 1. Répondre à des demandes de renseignement de fournisseurs

---

#### 1.0 Répondre à des demandes de renseignement de fournisseurs

8. Quelle quantité d'huile les réservoirs hydrauliques respectifs peuvent-ils contenir?

R. Les entrepreneurs doivent soumissionner sur les quantités suivantes :

*Limnos – 130 L*

*Cove Isle – 500 L*

*Caribou Isle – 500 L*

9. Pourquoi la Garde côtière canadienne (GCC) exige-t-elle que la nouvelle huile soit filtrée dans le système à l'aide d'un dispositif de filtrage des contaminants et de l'eau conforme à la norme ISO 4406, code de gammes 16/13/8, comme il est indiqué dans l'énoncé des travaux?

R. À titre de précision, nous ne faisons pas passer l'huile dans un filtre avant qu'elle n'atteigne un réservoir. Il faut remplir le réservoir, puis raccorder le système de purge en ligne afin d'évacuer tous les contaminants de la totalité du système.

10. Selon la spécification du FEO pour les grues HIAB, il ne faut PAS faire passer la nouvelle huile dans un filtre ou un système de filtration lorsqu'elle se dirige vers un réservoir. Il faut simplement ajouter l'huile. Aucun filtre. La GCC peut-elle supprimer l'exigence relative à un système de filtration?

R. Non. Le remplacement de composants hydrauliques et l'ouverture du système pourraient introduire de la saleté. C'est pourquoi nous effectuons une purge afin de garantir que le système fonctionnera bien dès sa première utilisation. Il s'agit d'une bonne pratique.

11. Est-il possible d'amener une grue à proximité du *Limnos* afin de permettre le levage de la grue HIAB sur le *Limnos* après la remise en état?

R. Un camion à flèche peut être utilisé. La petite grue HIAB 110 pour le *Limnos* est située sur le côté tribord du pont, et le *Limnos* est amarré à quai du côté tribord.

12. Les pompes d'alimentation du *Cove* et du *Limnos* doivent-elles être remises en état?

R. Non

13. Quel est le poids des grues?

R. La GCC ne possède pas cette information. Consultez les manuels du FEO.

14. Les réservoirs n'ont pas pu être inspectés lors des visites des lieux. Des frais supplémentaires pourront-ils être facturés si un réservoir présente des dommages ou des signes de corrosion?

R. Si de tels problèmes sont identifiés et présentés au responsable technique et que ce responsable approuve, la GCC envisagera le paiement de ces frais en tant que frais supplémentaires 1379.

15. Relativement aux spécifications en matière de soudage, des certifications 47.1 sont-elles exigées?

R. Cela est précisé dans les spécifications, à la section 2.22 – Certification de la soudure, ainsi qu'à la section « Publications ». Une certification de soudage 47.1 est exigée pour toute réparation de parties endommagées du pont ou de supports de grue.

16. Par rapport au point 6.3.3.5 relativement à l'huile, la GCC exige-t-elle que de la nouvelle huile soit utilisée et que l'huile soit filtrée?

R. L'entrepreneur doit fournir de la nouvelle huile et un dispositif de filtrage conformément à la spécification 6.3.3.5. À titre de précision, nous ne faisons pas passer l'huile dans un filtre avant qu'elle n'atteigne un réservoir. Il faut remplir le réservoir, puis raccorder le système de purge en ligne afin d'évacuer tous les contaminants de la totalité du système.

17. La grue fonctionne-t-elle en séquence?

R. Non. Aucune commande automatique ni aucun dispositif de réglage automatique de la grue ne sont apparents.

18. Où peut-on obtenir une alimentation de 110 V pour le dispositif à interrupteur de fin de course?

R. Le câble d'alimentation doit être acheminé depuis le panneau c.a. de 110 V du navire. Un entrepreneur en électricité certifié pour les travaux maritimes et qui possède une assurance de réparation de navires devra être embauché pour effectuer ces travaux.